

LOIRE Emploi

# 1 500 offres d'emploi disponibles dans la filière bois

Fibois Auvergne Rhône-Alpes proposait aux acteurs de la filière bois des solutions pour attirer des jeunes dans leurs entreprises. La problématique récurrente pour l'ensemble des métiers du secteur reste de trouver des jeunes intéressés par les offres d'emploi proposées.

Fibois 42 est une association départementale de professionnels qui se sont associés pour développer la filière bois dans la Loire. Elle fédère aujourd'hui 150 adhérents : des professionnels de l'amont à l'aval de la filière. On retrouve des entreprises et des emplois, autant en zone rurale qu'en zone urbaine.

Les entreprises de la filière bois ligérienne sont principalement de PME et TPE. La construction domine la filière, avec 2 600 emplois, soit 40 % de l'ensemble. Viennent ensuite l'ameublement et la distribution (un millier d'emplois chacun), puis la seconde transformation, la forêt et la scierie. Lors d'une enquête, un constat s'est imposé, « 90 % des entreprises de la filière ont des difficultés pour embaucher ».

## Des entreprises « à taille humaine »

« La filière bois génère de l'emploi localement, 1 500 postes sont proposés actuellement au niveau de la région », annonce Jean-François Chorain, nouveau président de Fibois 42. Il témoigne encore : « Travailler aujourd'hui en scierie, c'est intégrer une entreprise à



Jean-François Chorain : « Les entreprises qui marchent sont celles qui ont des jeunes, dynamiques, et qui font bouger les lignes. » Photo Progrès/Yves SALVAT

taille humaine, dans un secteur en plein développement. C'est aussi être au contact du bois, matériau naturel, renouvelable, recyclable : le matériau de la transition écologique ! Nos métiers sont ouverts aux hommes comme aux femmes, quel que soit le niveau de qualification, et offrent de véritables opportunités d'évolution ».

Mais pour Jean-François Chorain, « chez les jeunes, il y a une méconnaissance complète de nos métiers. Le premier frein est de faire comprendre aux

gens qu'une forêt ça se cultive. Prélever des arbres de façon raisonnable reste une pratique de bonne santé de la forêt ».

Il poursuit, « l'autre problème vient de nous entrepreneurs. On ne sait pas assez se faire connaître. Il faut que l'on aille les voir dans les collèges, les lycées ». Pour répondre à ces difficultés, Fibois AuRA déploie pour la première fois un dispositif de formation aux métiers du sciage.

Dédiée aux demandeurs d'emploi, cette formation rémuné-

rée de quatre mois se déroulera de septembre à décembre 2019 et offrira, dès janvier 2020, un emploi durable dans treize des scieries de la région aux quatorze stagiaires. Un dispositif financé par la Région Auvergne-Rhône-Alpe et Pôle Emploi.

Françoise SALLE

Pour obtenir plus d'information sur les métiers de la scierie et la formation proposée, contacter Fibois AuRA, Bénédicte Muller au 04.72.56.36.53 et sur [b.muller@fibois-aura.org](mailto:b.muller@fibois-aura.org)

## 1 800 entreprises et 7 000 emplois dans la Loire

Dans la Loire, la forêt couvre près d'un tiers du territoire, soit près de 146 000 hectares, dont 95 % de forêt privée. Elle compte 170 massifs forestiers de plus de 100 hectares, répartis principalement sur les reliefs.

Offrant aux Ligériens des lieux de loisir et de détente, elle joue un rôle clé dans la préservation de l'eau et de la biodiversité, mais aussi une fonction de production pour l'économie locale. Au total, la filière forêt/bois représente 1 800 entreprises et 7 000 emplois dans la Loire.



La forêt doit être cultivée, donc des arbres prélevés.

Photo Progrès/Philippe VACHER

Le chiffre d'affaires de la filière était de 840 millions d'euros en 2012, soit une progression de 18 % en dix ans, dont 40 % pour la construction, 18 % pour la distribution et 13 % pour l'ameublement... Pour une valeur ajoutée de 248 millions d'euros. En 2013, la récolte de bois était de 404 000 m<sup>3</sup>, dont 345 000 m<sup>3</sup> de bois d'œuvre pour 99 % de résineux, dont 54 % de sapin-épicéa. Les volumes de sciage représentaient 162 000 m<sup>3</sup>, 53 % étant destinés à la charpente et 41 % à l'emballage.